

**Assemblée générale**

Distr. générale  
25 septembre 1998  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-troisième session**

**Troisième Commission**

Point 108 de l'ordre du jour

**Élimination du racisme et de la discrimination raciale**

**Lettre datée du 24 septembre 1998,  
adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Norvège  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant à votre note transmettant le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (A/53/269), je souhaiterais appeler votre attention sur le paragraphe 17 dudit rapport, qui donne une description inexacte de la situation en Norvège dans ce domaine. Il convient par conséquent de dissiper l'opinion erronée qu'auraient pu se faire les Membres de l'Organisation des Nations Unies à la lecture du rapport.

Il est inexact de qualifier la deuxième force politique du pays (en nombre de sièges occupés au Parlement) de néofasciste et de néonazie et de la classer parmi les «... partis d'extrême droite qui placent au centre de leurs discours la haine de l'étranger, la chasse aux minorités ethniques, nationales et religieuses, et qui prônent la pureté de la race ou de l'ethnie...». De fait, c'est commettre une grave erreur que de mentionner le Parti du progrès parmi les résurgences du néofascisme et du néonazisme. Le Rapporteur spécial se réfère à des études publiées par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance. L'étude de la Commission européenne concernant la Norvège contient des informations et opinions pertinentes sur la lutte menée, y compris par la Norvège, contre le racisme et l'intolérance. Or, cette étude ne fait à aucun moment référence au Parti du progrès.

Par ailleurs, selon le rapport du Rapporteur spécial, le Parti du progrès aurait obtenu 22 % des voix et 41 sièges au Parlement lors des dernières élections, ce qui est faux. Les chiffres exacts sont de 15,3 % des voix et 25 sièges.

Comme vous le savez, la Norvège soutient résolument les efforts déployés par l'ONU pour assurer le respect effectif et rigoureux des droits de l'homme. Les fonctions que remplissent les rapporteurs spéciaux sont particulièrement utiles et importantes à cet égard. Leurs travaux donnent une assise solide aux débats relatifs aux droits de l'homme et au contrôle du respect des obligations en la matière. Il est de la plus haute importance que les informations publiées dans les rapports des rapporteurs spéciaux soient exactes et véridiques.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 108 de l'ordre du jour de la cinquante-troisième session.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Ole Peter **Kolby**